

Compte-rendu conseil municipal du 20 avril 2012

Présents : Christiane COLAS, Pierre CHAPUY, Martine MATHY, Martial LOISY, Marie-Claude MIGNOT, Marie-Claude FELIX, Jacques SASSOT, Florian VIALAR, Gilles TABOULOT, Didier FAUSSURIER, Christophe GRUEL

Excusés : Hervé COLAS, Jean-Luc FROMONT, Laure PERREAL.

Absente : Lydie LOUIS

Secrétaire : Marie-Claude MIGNOT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 23 mars 2012 et passe à l'ordre du jour.

1) RECTIFICATION DU BUDGET PRIMITIF (Délibération 20120420-01) :

A la demande du trésorier et de la préfecture, le budget primitif 2012 doit être rectifié car le traitement comptable de la cession du tracteur n'est pas conforme. Par ailleurs, la contribution de la commune au FNGIR (5286 €) doit être prévue au compte 739116 (et non pas déduite des contributions directes).

2) MODIFICATION DES STATUTS DE « VEYLE VIVANTE » (Délibération 20100420-02):

Le Syndicat mixte Veyle Vivante a souhaité apporter les modifications suivantes à ses statuts :

- Changer le mode de calcul des contributions financières des collectivités adhérentes afin de ne pas prendre en compte la nouvelle Contribution Économique Territoriale
- Transférer le siège social du Syndicat mixte Veyle Vivante à Vonnas,
- Remettre à jour le nombre de collectivités adhérentes

3) AMENAGEMENT DU LOGIS NEUF

Approbation de la révision simplifiée du PLU (délibération 20120420-03):

Madame le Maire présente la mise à jour des documents (textes et plans) du PLU concernant l'aménagement du Logis Neuf qui mettent l'accent sur la sécurisation des déplacements et la prise en compte des nuisances et précisent les conditions d'installation de la surface commerciale.

Le Conseil municipal approuve la révision à l'unanimité sauf une voix (Didier FAUSSURIER).

Participation pour Équipement Public Exceptionnel (P.E.P.E) pour l'accès à la surface commerciale (délibération 20120420-04):

Une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.

Compte tenu des estimations des trafics sur ce carrefour, Madame le Maire propose l'instauration d'une PEPE d'un montant total de 160 000€. Cette proposition mise au vote est rejetée par 6 voix contre et 5 pour.

Un nouveau montant de PEPE est proposé et voté pour un montant total de 130 000€ par six voix pour (Martial LOISY, Gilles TABOULOT, Christophe GRUEL, Jacques SASSOT, Martine MATHY, Marie-Claude FELIX), quatre voix contre (Christiane COLAS, Pierre CHAPUY, Marie-Claude MIGNOT, Didier FAUSSURIER) et une abstention (Florian VIALAR).

Madame COLAS rencontrera prochainement le porteur de projet pour lui faire part de cette décision. Le montant de la participation sera inscrit sur le permis de construire. La signature de la convention pourra alors avoir lieu.

Création du carrefour routier au Logis Neuf (délibération 20120420-06):

Des modifications ont été apportées à la convention tripartite (commune-département-porteur du projet). Le conseil municipal autorise Madame le Maire à la signer.

4) INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (délibération 20120420-05)

Un particulier utilise actuellement une partie du domaine public de la commune pour le stockage de bois faisant l'objet de transactions commerciales.

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance à 50€ par an.

5) PROGRAMME VOIRIE POUR 2012

Pierre CHAPUY présente ce programme :

Le montant de la dotation pour 2012 s'élève à 59 131 € auquel s'ajoute un reliquat de 2011 de 4 142 € soit un total de 63 273€.

Les opérations retenues pour 2012 sont les suivantes pour un total de 60 911 € :

Réparations partielles diverses	10 645€	Les Grevillières	14 383 €
Route de Cornaton (un tronçon non encore refait)	11 059 €	Marquage divers	715 €
Réfection d'une partie de la Petite Route	9 305 €	Panneaux GIC et marquage GIC au sol	1 070 €
Chemin de La Forêt	10734 €	Graviers Impasse du Pourret	3 000 €

– Un affaissement de la chaussée sur 300 m a été constaté à La Gelière. La réfection s'élèverait à 48 000 €. Dans un premier temps, cette voie sera simplement interdite aux transports scolaires à partir de la rentrée 2012 (pose de panneaux d'interdiction : environ 500 €).

– Une journée d'utilisation de pelle mécanique avec apport de terre vers l'église (1000 €) ainsi que des travaux vers l'école (14 400 €) seront supportés par le budget communal).

6) DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Ce diagnostic est obligatoire depuis le 01/01/2011 et doit être fait avant toute nouvelle demande d'autorisation de travaux dans les bâtiments recevant du public. Cette démarche n'ayant pas été effectuée avant la demande d'autorisation de travaux pour la mise aux normes accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes, les travaux ont dû être différés.

Pour ces travaux à la salle des fêtes, plusieurs devis ont été demandés et la société EVASTUD a été retenue ; le diagnostic a été effectué à 7 avril 2012 et des modifications ont été apportées aux plans initialement établis pour les rendre conformes aux normes. Les travaux ont pu reprendre.

La question du diagnostic accessibilité se pose pour l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public.

7) REORGANISATION DU LOCAL COMMERCIAL

Dans la perspective de séparer les différents locaux du bâtiment communal « Bar-restaurant-boulangerie » et donc entreprendre des travaux pour séparer les fluides (eau-électricité-gaz), sanitaires....

Monsieur CHEVILLARD (CAILLAUD INGENIERIE), ingénieur en gestion des fluides, a été contacté, pour l'établissement d'un devis sur l'étude des possibilités et le suivi des travaux.

Hélianthe a également été sollicité pour réaliser un diagnostic énergétique du logement.

8) PETITION QUARTIER DE L'EFFONDRES

Une pétition a été déposée par trois familles pour demander une meilleure sécurité des riverains de la route de Saint-Didier d'Aussiat : ces trois familles évoquent des incidents graves (dont la mairie n'a pas connaissance) et qui serait dus au manque de visibilité à la sortie des propriétés en raison de la présence des platanes.

La Commission Voirie ira voir sur place et contactera le Service des Routes du Conseil Général puisque l'aménagement des routes départementales n'est pas du ressort des communes.

9) **BILAN CONSOMMATION D'ELECTRICITE**

Christophe GRUEL présente le bilan de consommation électrique de la commune qui révèle une augmentation de la consommation pour l'éclairage public ; elle peut être due à un mauvais réglage des armoires de commande dans certains lotissements. Le SIEA sera contacté pour réglage.

Suite au transfert de la compétence « éclairage public » au SIEA, chaque point lumineux sera facturé 56 € tout compris (consommation, maintenance).

La commune compte 127 points lumineux. Dans une perspective d'économie d'énergie, le Conseil évoque la possibilité d'éteindre l'éclairage public de 0 h à 5 h du matin, ou d'éteindre 1 point lumineux sur 2.

10) **QUESTIONS DIVERSES**

- La demande de subvention au Conseil Général pour une aide financière concernant les archives a été refusée par manque de moyens mais sera ré étudiée si des moyens supplémentaires sont alloués par le CG01 aux archives dans le courant de l'année.
- Les conscrits ont fait un courrier d'excuse au sujet du rendu des clés et du manque de propreté des locaux après leur banquet.
- L'enquête publique du SCOT (Schéma d'Orientation Territoriale) relative au projet de modification de son règlement est consultable en mairie.
- Un courrier du président du conseil général de l'Ain invite les communes à réfléchir sur l'aide à demander au Conseil Général.
- La DETR que la commune a demandée pour le toit de la mairie est à justifier.
- Des chantiers de jeunes sont organisés par la Communauté de Communes pour des groupes de 6 jeunes de 16 à 18 ans (1 chantier de 5 jours en juillet et un chantier de 5 jours en août). Les communes sont invitées à recenser leurs besoins dans le cadre de travaux qu'il serait possible de confier à ces chantiers.
- Le Rugby Club de Montrevel demande l'autorisation de vendre des tartes sur la place du Logis Neuf comme tous les ans. Le Conseil donne son accord. La vente est prévue le 26 mai de 8 heures à 13 h.
- Martial LOISY présente le devis qui a été demandé pour la réfection de la toiture (charpente et couverture) du préau (qui menace de tomber) dans la cour de la mairie. Il s'élève à 22701,53 €.
- L'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales du toit de ce préau a été demandée par le Comité de Fleurissement pour sa serre. Martial LOISY propose d'utiliser la tonne à eau comme cela se fait jusqu'à maintenant.
- Suite aux formations organisées en 2010 et 2011, la Communauté de Communes lance un challenge pour les espaces verts.
- France ADOT remercie la commune pour la subvention accordée de 40 €.
- La procédure pour le contrat de délégation du service public de l'assainissement arrive à son terme. La Commission DSP (Christiane COLAS, Gilles TABOULOT, Hervé COLAS et Jacques SASSOT) se réunira le 23 avril avec M. POULINET, maître d'œuvre actuel pour retenir le délégataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.